Ville de
SAINTDIZIER

PROJET DE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2021

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2021

I – Note de conjoncture économique p. 3

II – Orientations budgétaires de la Ville de Saint-Dizier pour 2021 p.18

A – Etat rétrospectif de fonctionnement 2016/2020 p.18

B – Evolutions prévisionnelles pour 2021 p.21

1. *Les recettes de fonctionnement* p.21
   - Chapitre 70 – Produits de services, du domaine et ventes diverses p.21
   - Chapitre 73 – Impôts et taxes p.21
   - Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations p.22
   - Chapitre 77 – Produits exceptionnels p.22
   - Chapitre 002 – Excédent reporté p.23

2. *Les dépenses de fonctionnement* p.23
   - Chapitre 011 – Les charges à caractère général p.23
   - Chapitre 012 – Les frais de personnel p.23
   - Chapitre 014 – Atténuation de produits p.24
   - Chapitre 022 – Dépenses imprévues p.24
   - Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante p.24
   - Chapitre 66 – Charges financières p.25

C – L'investissement p.27

NOTE DE CONJONCTURE ECONOMIQUE

Année 2020

L'année 2020 est profondément marquée et bouleversée par l'épidémie mondiale de la Covid-19 dont les conséquences retentiront sur les économies durant plusieurs années, à des niveaux et des échelles variables selon les Etats. Ce 1er point est tiré du point de conjoncture économique de l'INSEE du 06/10/ 2020 et du Point sur la conjoncture française à fin octobre 2020 de la Banque de France.

1. CONTEXTES NATIONAL

L'épidémie de covid-19 s'inscrit dans la durée

Sur le plan épidémiologique, le scénario d'une épidémie ponctuelle, qui aurait disparu à la faveur de l'été, semble écarté. Après une accalmie, la circulation du virus rebondit, en France comme dans beaucoup de pays. A côté des « gestes barrières », les mesures d'endiguement plus restrictives et qui affectent plus directement l'activité économique (fermetures de bars, de restaurants, de salles de sport, etc.) sont, à ce stade, davantage ciblées territorialement et sectoriellement qu'au printemps. Le transport aérien de voyageurs reste quant à lui très affecté, comme depuis le début de la crise sanitaire.

Les enquêtes de conjoncture sont teintées d'inquiétude, en particulier dans les services

En septembre, la poursuite de l'amélioration du climat des affaires en France tient surtout, dans la plupart des secteurs, à l'amélioration du jugement sur la production passée, tandis que les perspectives d'activité pour les trois prochains mois sont en retrait, selon les chefs d'entreprise interrogés dans les enquêtes de conjoncture. En particulier, dans les services, le solde d'opinion relatif à l'activité future n'a pas encore retrouvé sa moyenne de longue période, alors que c'est le cas dans l'industrie.
La confiance des ménages n'a quant à elle pas rebondi depuis avril dernier. L'indicateur qui la synthétise reste tout de même plus élevé que pendant la grande récession de 2008-2009, mais les inquiétudes relatives au chômage atteignent des niveaux comparables. De plus en plus de ménages considèrent qu'il est opportun d'épargner.

Les prévisions pour la fin de l'année deviennent plus incertaines

Comme depuis le début de la crise sanitaire, c'est l'évolution de l'épidémie qui devrait en grande partie conditionner celle de l'activité économique des tous prochains mois. Le ciblage plus fin des mesures d'endiguement devrait toutefois amoindrir leur impact économique, notamment par rapport au confinement général du printemps dernier. Les signaux mobilisables pour prévoir l'activité du quatrième trimestre 2020 sont seulement partiels à ce stade :

- Les enquêtes de conjoncture pointent des perspectives d'activité en retrait, mais il est difficile de traduire quantitativement ce message qualitatif émis en septembre, compte tenu de la singularité de cette situation potentiellement très évolutive d'ici la fin de l'année ;
- La plupart des données à haute fréquence mobilisées au printemps dernier ont été utiles pour suivre des mouvements soudains et de grande ampleur, mais se prêtent

moins à l'évaluation de mesures de restrictions ciblées et localisées. Les montants agrégés de transactions par carte bancaire, ainsi que certains indicateurs de requêtes sur les moteurs de recherche, suggèrent tout de même un ralentissement de la consommation des ménages en septembre.

Le risque d'une pause, voire d'une rechute

Après le vif rebond associé au déconfinement (+ 16 % prévu au troisième trimestre, après – 13,8 % au deuxième et – 5,9 % au premier), l'activité économique pourrait ainsi marquer le pas en fin d'année sous l'effet de la résurgence de l'épidémie. Dans un scénario où, au quatrième trimestre, les services les plus affectés (hôtellerie-restauration, services de transport, activités récréatives et de loisirs) reviendraient, après une embellie durant l'été, à leur niveau d'activité de juin dernier et où l'investissement resterait, par attentisme, à un niveau proche de celui du troisième trimestre, la croissance serait nulle en fin d'année.

Dans ce cas de figure, le PIB français resterait, en fin d'année, 5 % en deçà de son niveau d'avant-crise, comme en moyenne pendant l'été.

Cette prévision pour l'automne reflète la grande incertitude qui caractérise les prochains mois. Un durcissement durable des restrictions sanitaires pourrait ainsi provoquer une nouvelle contraction du PIB au quatrième trimestre. Inversement, si la situation sanitaire se stabilisait, l'évolution du PIB pourrait être positive en fin d'année.

Au total sur l'année 2020, la prévision de contraction du PIB reste de l'ordre de – 9 %.

L'emploi et le pouvoir d'achat des ménages baisseraient en 2020, mais beaucoup moins que l'activité économique

Environ 840 000 emplois, dont près de 730 000 emplois salariés, seraient perdus en 2020. Ce net recul (de l'ordre de – 3 % en moyenne annuelle) serait cependant beaucoup moins marqué que celui du PIB, du fait tout à la fois du dispositif d'activité partielle, ponctuel ou de plus longue durée, mais aussi d'un phénomène de rétention de main-d'oeuvre de la part de certaines entreprises qui conserveraient à ce stade une grande partie de leurs effectifs malgré la contraction de leur activité.

Le halo autour du chômage, qui avait bondi pendant le confinement compte tenu des difficultés à rechercher un emploi pendant cette période, se réduirait avec pour contrepartie une forte hausse du chômage au second semestre. Le taux de chômage bondirait dès le troisième trimestre et atteindrait 9,7 % en fin d'année.

L'inflation serait nulle en glissement annuel en décembre et limitée à un demi-point en moyenne annuelle en 2020. Compte tenu par ailleurs des divers dispositifs mis en place pour préserver les revenus, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation ne baisserait « que » d'un point sur l'année 2020, tout en sachant que ce chiffre macroéconomique agrège des situations individuelles très disparates.

Avec le rebond de la consommation – même atténué en fin d'année – le taux d'épargne des ménages qui avait quasiment doublé au deuxième trimestre (du fait d'une épargne forcée) reviendrait autour de 17 % au second semestre, un niveau légèrement supérieur à celui d'avant-crise.

Une situation économique contrastée, selon les secteurs d'activité et selon les territoires

L'impact de la crise dépend étroitement du degré d'exposition de chaque secteur d'activité aux mesures d'endiguement sanitaire. Cette *Note de conjoncture* donne quelques coups de projecteur sur ceux des secteurs qui sont particulièrement affectés.

Dans l'industrie, le secteur aéronautique a ainsi grandement contribué à la chute des exportations de biens manufacturés. Mais les services sont globalement plus affectés que l'industrie : en particulier, l'hébergement-restauration, les transports de voyageurs et les activités culturelles, qui représentent au total, dans leur partie marchande, de l'ordre de 8 % de la valeur ajoutée, apparaissent pénalisés de manière potentiellement durable et devraient concentrer au second semestre l'essentiel des pertes d'emplois.

Cette hétérogénéité sectorielle se double d'une hétérogénéité territoriale. Par exemple, si l'activité touristique des résidents français a pu cet été retrouver voire dépasser son niveau de l'an passé dans certaines régions littorales ou peu densément peuplées, les métropoles ont à l'inverse été pénalisées par le recul des dépenses des touristes français, conjugué à la forte chute du nombre de touristes étrangers. L'épidémie a ainsi rebattu les cartes entre les secteurs d'activité et entre les territoires, mais il est trop tôt, compte tenu de l'incertitude qui subsiste, pour dire quelle part de ces recompositions sectorielles ou territoriales est susceptible d'être pérenne.

La Banque de France nous livre les éléments suivants :

Au mois d'octobre, l'activité est globalement stable dans l'industrie. Le taux d'utilisation des capacités de production est stable à 73 % en moyenne en octobre (il était de 79 % avant la crise). Cette stabilité concerne la quasi-totalité des secteurs. Une légère progression est observée dans l'automobile (de 71 à 73 %) tandis qu'une baisse est observée dans la chimie (de 77 à 75 %), la métallurgie (de 67 à 66 %) et dans l'industrie de l'habillement (de 69 à 68 %).

La comparaison des niveaux d'activité attendus pour novembre avec ceux constatés en avril suggère que dans la plupart des secteurs – même si de façon inégale – l'impact du deuxième confinement serait nettement moins prononcé que celui du premier confinement. Selon notre enquête, seuls les secteurs de l'hôtellerie et surtout de la restauration retomberaient en novembre à des niveaux d'activité se rapprochant de ceux d'avril.

Niveau d'activité constaté en avril et attendu en novembre par les chefs d'entreprise
(en % du niveau jugé « normal »)

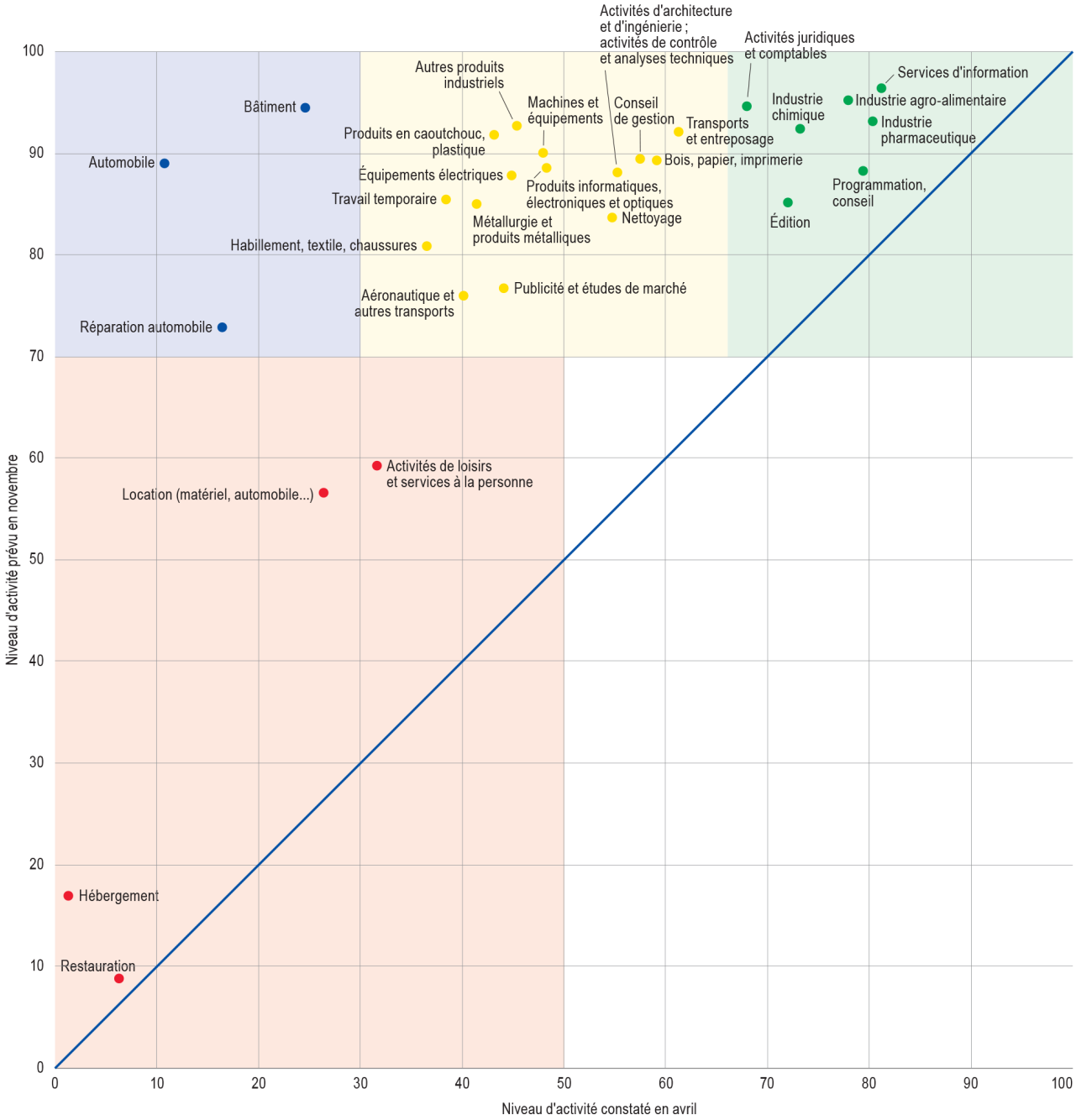

Note de lecture : Par exemple dans l'automobile, l'activité enregistrée en avril représentait 11 % du niveau jugé normal par les chefs d'entreprise ; les chefs d'entreprise du secteur automobile prévoient qu'au mois de novembre l'activité atteindrait 89 % du niveau jugé normal.

« Sur le graphique ci dessus, nous comparons l'impact des deux confinements en mettant en regard l'activité du mois de novembre telle que prévue aujourd'hui par les chefs d'entreprise, avec celle du mois d'avril (en % du niveau jugé « normal »). Cela permet de mettre en évidence quatre groupes de secteurs :

1) Un premier groupe (en bas à gauche du graphique ●) réunit les secteurs qui avaient été très fortement affectés au mois d'avril et qui anticipent également une forte chute de leur activité en novembre. Il s'agit principalement de services tournés vers les ménages, tels que la restauration et l'hébergement, et – dans une moindre mesure – les activités de loisirs et de services à la personne et la location automobile.

2) À l'opposé (en haut à droite du graphique ●), on trouve les secteurs qui avaient été les moins impactés en avril et qui devraient l'être à nouveau assez peu en novembre : il s'agit notamment de l'industrie agro- alimentaire, l'industrie pharmaceutique, l'industrie chimique et certains services aux entreprises (où le télétravail est souvent largement répandu).

3) Le troisième groupe (tout en haut à gauche ●) est constitué des secteurs qui avaient été fortement affectés en avril mais qui anticipent l'être assez peu cette fois ci : c'est le cas du bâtiment et de l'industrie automobile, par exemple.

4) Enfin, dans le dernier groupe (au centre haut ●), on trouve des secteurs qui avaient été largement impactés par le premier confinement et qui, soit le seraient à nouveau mais dans une bien moindre mesure (c'est le cas de l'industrie de l'habillement, des services de la publicité par exemple), soit dont le niveau d'activité resterait assez inférieur à la normale même s'il ne rechuterait pas (aéronautique).

2. CONTEXTES REGIONAL ET DEPARTEMENTAL

Les éléments qui suivent sont issus de « La conjoncture économique et sociale dans le Grand Est et ses territoires #14 » du CESER Grand Est, du 03 juillet 2020. A l'heure où est rédigée cette note de conjoncture, aucune donnée conjoncturelle plus récente n'est disponible.

[…] la crise sanitaire a rendu visible ce que nous avions fini par ne plus voir : notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur, des pans entiers de notre industrie délocalisés, un écosystème de santé fragilisé, un système hospitalier en difficulté, une pollution atmosphérique chronique, jusqu'à notre autonomie alimentaire... Cette crise a agi comme un implacable révélateur de nos faiblesses comme de nos forces.
Au sortir du confinement, le CESER a jugé opportun de réaliser une note de conjoncture sortant de la norme, pour dresser les principaux constats permettant de s'interroger sur les problématiques que cela a révélées.

a) Commerce extérieur

Repli important au premier trimestre 2020.Jusqu'à la fin 2019, le commerce extérieur régional progressait fortement depuis plus de 3 ans, atteignant chaque trimestre de nouveaux records en matière d'export. Au premier trimestre 2020 le phénomène a été brutalement stoppé, avec un recul des exportations sur un an de 1,6 milliards, une première depuis 2009. A noter que la Meurthe-et-Moselle, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin sont les seuls départements régionaux à afficher un solde commercial négatif. En France, la balance commerciale, largement déficitaire, se rétracte en passant à -58,6 milliards d'euros sur un an (contre -74 milliards un trimestre auparavant), sous l'effet d'une chute des importations bien supérieure à celle des exportations. Il faudra suivre attentivement les chiffres du 2ème trimestre 2020, qui devraient être plus affectés par la crise de la Covid19 que ceux du premier trimestre.

b) E-commerce

En développement depuis plusieurs années, le e-commerce a été dopé par la crise sanitaire, les usagers préférant l'achat en ligne pour notamment réduire leurs interactions (exemple du drive alimentaire). La part de marché du e-commerce devrait fortement augmenter cette année : 5,3% en 2018, 5,7% en 2019, les estimations pour 2020 dépassent déjà les 8%. On a assisté pendant la période de confinement à une part de marché supérieure à 10%. 1,2 millions de foyers supplémentaires français se seraient essayés au e-commerce, dont près de 500 000 retraités. Ce succès est porté principalement par le «drive». 80% de ces

entreprises du «drive» ont eu des ruptures de stocks sur certains produits en lien avec l'explosion de la demande en ligne. Certains secteurs (surgelé, épicerie...) présentent des hausses de vente en «drive» de plus de 100%, alors que celles des magasins physiques n'avoisinent que les 30%.
Une étude menée sur le e-commerce en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne montre que 20% des consommateurs se rendaient déjà rarement dans les boutiques physiques avant l'arrivée de la Covid. Un tiers des interrogés affirment augmenter leurs achats en ligne. Six consommateurs sur 10 indiquent qu'ils poursuivront leurs achats en ligne à la fin de la crise sanitaire. Selon les pays, en Europe, on enregistre des augmentations allant de 25% à 80% des consommateurs effectuant plus de la moitié de leurs achats en ligne. Après la crise du Covid, certains seront durablement convertis au e-commerce. Durant cette crise sanitaire, les drives des grandes surfaces ont été pris d'assaut et de nombreux autres se sont créés favorisant un service de proximité dans de bonnes conditions d'hygiène. Cela a concouru efficacement à la survie de nombreuses activités économiques au service de la population. Sous réserve de s'inscrire dans une logique de circuit court de proximité et de refondation nécessaire, se pose la question de l'organisation du débouché pour de meilleurs services.

Après avoir dressé un constat comparatif du nombre de lits d'hôpitaux par habitants, des effectifs dans la fonction publique hospitalière, de la densité de professionnels de santé entre notre région et la moyenne de l'Europe, le CESER pose la question de l'efficience du système dans notre région ; ces points ne sont pas détaillés dans la présente note. Tout comme la thématique de la qualité de l'air.

c) Télétravail et zone blanche

En 2017, seuls 7% des salariés pratiquaient le télétravail au moins une demi-journée par semaine (définition de l'INSEE, soit environ 1,8 millions de personnes). Il s'agissait majoritairement de cadres (61%), plus nombreux encore dans les métiers de l'informatique et de la télécommunication. La situation familiale a un impact important dans le domaine, les salariés avec un enfant de moins de 3 ans étant plus souvent des télétravailleurs. Le recours au télétravail régulier est plus fréquent en Ile-de-France et dans les zones urbaines denses, où les temps de trajets domicile – travail sont plus longs. Un quart des télétravailleurs est couvert par un accord collectif (d'entreprise ou de branche), 20% par un accord individuel entre le salarié et sa hiérarchie, le reste sans formalisation contractuelle. Il est à noter que le télétravail n'a été autorisé dans la fonction publique qu'en 2016.
Selon la Ministre du Travail, fin avril 2020, il y avait plus de 5 millions de salariés qui pratiquaient le télétravail en France.
Cette forte augmentation était en grande partie due au confinement, même si les grèves et conflits sociaux des deux dernières années avaient déjà amorcé une augmentation de cette pratique. Selon les derniers sondages, 80% des actifs qui en ont fait l'expérience souhaiteraient continuer à exercer leur travail à distance, au moins en partie.
Le déploiement du numérique et ses utilisations sont devenus indispensables et ceci d'autant plus dans la période de la crise sanitaire ayant conduit à un confinement généralisé : télétravail, mise à disposition des cours en ligne pour les élèves et étudiants. Or mi-2018, selon l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse), on recensait encore environ 110 000 habitants dans le Grand Est résidant dans une zone blanche, c'est-à-dire une zone sans accès possible à internet ou à la téléphonie mobile. Malgré un déploiement en cours, le Grand Est est la région de France où l'on comptabilise le plus de communes présentant une couverture incomplète : 556 communes sont inscrites sur la liste des zones blanches en 2018, celles-ci étant plus particulièrement concentrées dans l'ouest régional.

d) Inégalités – pauvreté

La Covid19, révélateur de fracture sociale. Des inégalités croissantes de revenu qui induisent un taux de pauvreté légèrement en hausse depuis 2008. Un écart croissant

entre le bas et le milieu de la hiérarchie des revenus se traduit par une augmentation de la pauvreté : ce serait un indicateur des inégalités de revenu « par en bas ».
On définit ici le taux de pauvreté comme la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur, pour une année donnée, à un seuil, dénommé le seuil de pauvreté à 60% du niveau de vie médian. Avec un taux de pauvreté de 14,6 % en 2016 (14 au niveau national), la région Grand Est se situe parmi les régions métropolitaines aux taux élevés et se place ainsi au 6ème rang sur 13. Sept départements sur 10 ont un taux plus élevé, les Ardennes atteignant même les 20%.
La pandémie Covid19 comme d'autres crises, sanitaires ou non, accentue certaines inégalités face au travail et à la santé au sein de la société : ce sont les moins protégés qui sont plus durement frappés. Une des conséquences de cette crise est l'effondrement de l'activité économique qui fait chuter l'emploi. La population en emploi précaire se retrouve d'autant plus fragilisée. Le chômage frappe d'abord les peu qualifiés et les salariés en contrat court, les jeunes de moins de 25 ans, non bénéficiaires des minimas sociaux…
Crise sanitaire ou pas, le travail de certaines professions comme caissières, aides-soignantes, infirmières…, est particulièrement difficile et leurs salaires, indécents, parfois proches du seuil de pauvreté. « Depuis 17 ans, l'Observatoire des inégalités met en lumière des inégalités sociales que les médias redécouvrent par période, comme cela a été le cas avec les « gilets jaunes ». Pour tout aussi vite les oublier. C'est justement cela qu'il faut éviter. »

I) Autonomie alimentaire des aires urbaines

Les aires urbaines du Grand Est à la traîne. L'autonomie alimentaire s'évalue par la part de production agricole locale – y compris dans les produits transformés – présente dans la totalité des produits alimentaires consommés localement. Cela concerne aussi bien la restauration collective que la consommation alimentaire des ménages ou encore celle des animaux de compagnie. On exclut du calcul les modes de consommation non marchands (jardins privés) ainsi que les produits agricoles destinés à la production d'alcools.
Sur les 100 aires urbaines étudiées, la première est Avignon, avec 8,12% d'autonomie alimentaire, alors que l'on estime qu'en moyenne, sur le territoire national, elle pourrait s'élever à 54%. Le degré moyen, de seulement 2% pour l'ensemble des aires urbaines, révèle ainsi que le taux d'importation de productions alimentaires est très élevé (98% en moyenne en France), et que la quasi-totalité des productions locales sont vouées à l'exportation (soit 97%de moyenne nationale). Ce n'est en aucun cas un problème de carence alimentaire locale. Aucune aire du Grand Est n'est classée parmi les 10 premières. Hormis Strasbourg, classée à la 18ème position avec 3,12% d'autonomie alimentaire, les 10 autres aires urbaines du Grand Est sont situées dans la seconde partie du tableau, et 8 d'entre elles font partie des 30 dernières. Forbach, affichant un taux d'autonomie alimentaire de 0,12% est en queue de classement, à la 100ème place. Cela se traduit par une moyenne de consommation locale de 0,87€ / habitant / an, contre une moyenne nationale de 15,5€/ habitant / an !
La marge de progrès pour un gain d'autonomie alimentaire est significative : elle pourrait atteindre, au regard de la disponibilité foncière, de la diversité des productions et de la présence d'actifs agricoles, un taux de 60% pour la seule aire urbaine de Strasbourg. Pour des bassins de vie comme Forbach ou Thionville, fortement marqués par un aménagement industriel du territoire, on estime un potentiel plus faible, mais toutefois situé autour de 25%.
Durant cette crise sanitaire, les producteurs locaux, en s'adaptant à de nouvelles formes de distribution (livraisons à domicile, drive...) ont permis d'éviter la rupture d'approvisionnement.

3. LE MARCHE DU TRAVAIL

a. Etat des lieux du chômage sur le territoire

Voici le tableau d'évolution du taux de chômage, en comparaison avec l'année précédente :

	Département	**Région**	**France**
1er trimestre 2019	7.5 %	8.2 %	8.4 %
2ème trimestre 2019	7.1 %	8.1 %	8.2 %
1er trimestre 2020	6.9 %	7.5 %	7.6 %
2ème trimestre 2020	6.3 %	6.9 %	7 %

Taux de chômage Marne Moyenne (Saint-Dizier / Vitry-le-François)*	2ème trimestre 2019	1er trimestre 2020	2ème trimestre 2020
	8.8 %	8.2 %	7.5 %

Source DIRECCTE – Service Etudes Statistiques et Evaluation 2ème T2020

-1.2% en un an pour la France métropolitaine
-1.2% en un an sur la Région Grand Est
-0.8% en un an sur le département de la Haute-Marne
-1.3% en un an sur le bassin d'emploi Marne Moyenne (St-Dizier/Vitry)

b. Saint-Dizier et son arrondissement :

A fin septembre 2020	Arrondissement de Saint Dizier	Saint Dizier Der & Blaise	Demandeurs QPV à fin septembre 2020 *
Cat A*	3530	3031	646
Cat B*	791	666	110
Cat C*	1648	1425	188
Cat ABCDE*	6726	5808	1053

**Pour la zone Quartier Politique de la Ville, ce sont les derniers chiffres communiqués*
Source : Pôle Emploi de Saint-Dizier

***Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi*
***Catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e.de 78 heures ou moins au cours du mois)*
***Catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)*
***Catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie…), sans emploi*
***Catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (contrats aidés).*

On totalise 6726 demandeurs d'emploi pour l'arrondissement de Saint-Dizier, contre 6711 un an plus tôt, soit une hausse de 0.22%. Les demandeurs d'emploi du Quartier Politique de la Ville (QPV) de Saint-Dizier représentent 15.6% du total des demandeurs de l'arrondissement de Saint-Dizier. Leur part reste constante d'une année sur l'autre.

c. Etude des Besoins de Main d'Œuvre sur le bassin de Saint-Dizier et comparaison avec l'emploi régional

L'étude en Besoin de Main d'œuvre permet de montrer les tendances concernant les prévisions de recrutements de l'année 2020.
Bassin : SAINT DIZIER
1640 projets de recrutements apparaissaient pour l'année 2020, avec 52.9% de part de difficulté à recruter et 38.1% d'emplois saisonniers.
Les métiers les plus recherchés sur le bassin apparaissent dans les secteurs de l'industrie, du commerce, du BTP et des transports. Le métier de conducteur routier est d'ailleurs dans le top 10 des métiers les plus recherchés sur le bassin de Saint-Dizier, tout comme celui d'employé de libre service avec 120 projets de recrutements.

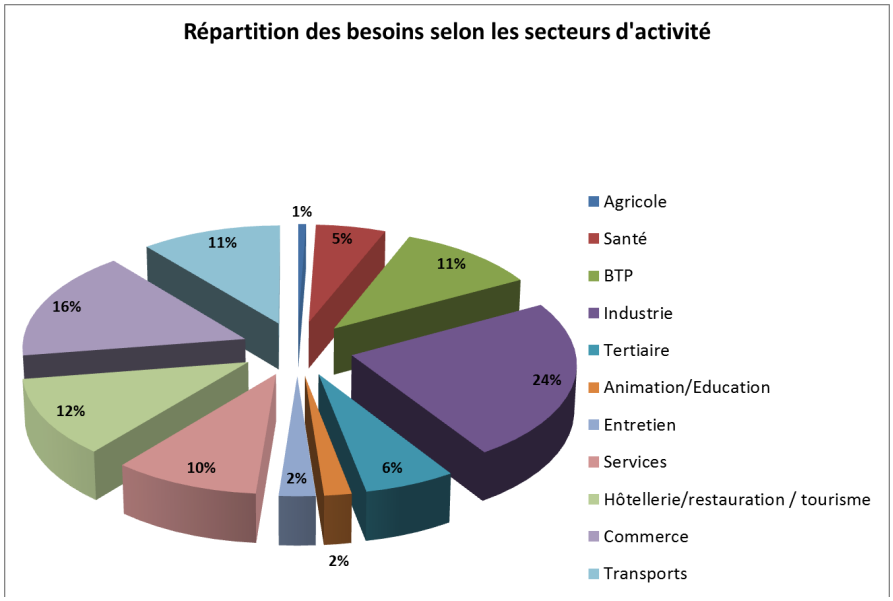

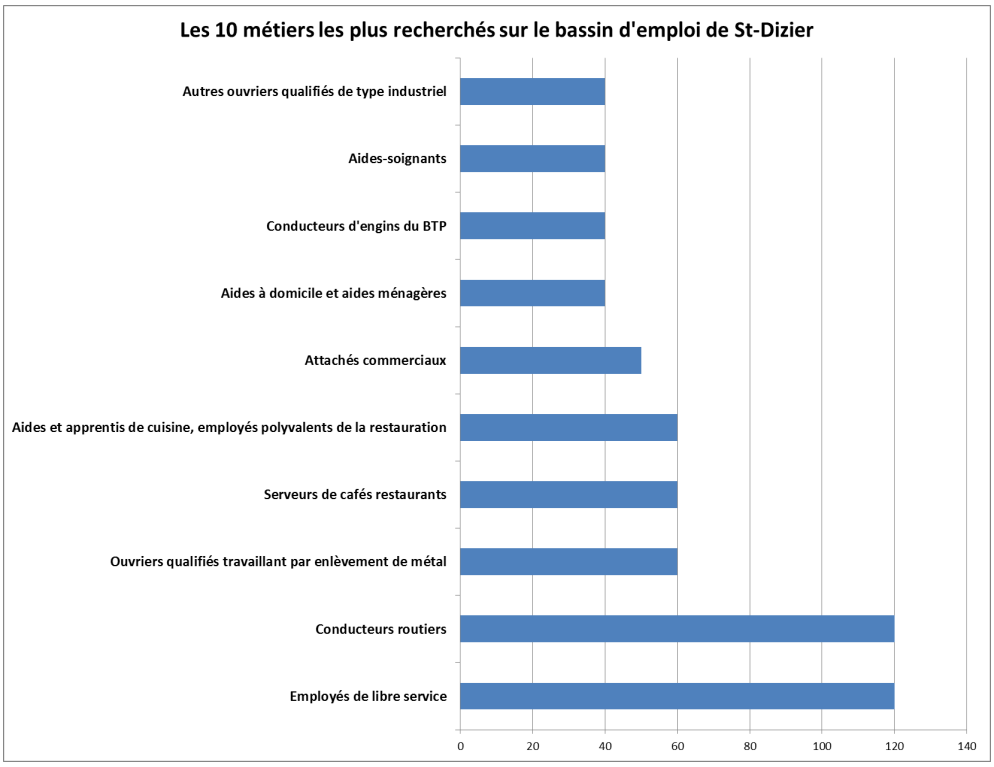

Source Etude Besoins en Main-d'Œuvre 2020 - Pôle Emploi

~~4.~~ ~~5.~~4. LA SITUATION ECONOMIQUE LOCALE

a. Accompagnement de la crise

L'année 2020 est marquée par la gestion de la crise de la Covid- 19 et l'accompagnement spécifique déployé pour les acteurs économiques du territoire.

Outre l'implication du Président de l'Agglomération dans les instances départementales et régionales qui pilotent les dispositifs nécessaires pour gérer la crise, voici les principales actions mises en place au bénéfice des entreprises du territoire :

1. Mise en place d'une Task Force Covid-19 départementale pilotée par le Sous-Préfet de St Dizier et animée par le Directeur Général de la CCI Meuse Haute-Marne réunissant les 3 Chambres consulaires, la Banque de France, la Direccte et la Direction des Finances Publiques. Les 3 territoires de Langres, Chaumont et Saint-Dizier y sont représentées par les Directeurs du développement économique. Son objectif est de faire le point tous les 15 jours sur la situation économique, partager les dispositifs mis en place par les instances nationales et régionales, remonter les difficultés rencontrées soit par les entreprises, soit par les conseillers à leur contact et de structurer une action auprès des acteurs économiques.

2. En appui aux actions menées par les Chambres consulaires, lors du 1er confinement la Communauté d'agglomération a déployé une action d'information sur les dispositifs d'aides et d'accompagnement personnalisé des entreprises en s'appuyant sur les maires des communes de l'Agglomération.

3. En appui à la Chambre de commerce, les agents de la Direction du Développement Economique et de l'Emploi ont participé à une opération de phoning par auprès d'une centaine d'entreprises afin de recenser leurs besoins et les accompagner

4. Information et accompagnement individualisé d'une centaine de dirigeants d'entreprises, y compris les jeunes entrepreneurs de la pépinière d'entreprises

5. Contribution à un Fonds d'intervention directe auprès des entreprises et associations nécessitant un renforcement de leur trésorerie, le Fonds « Résistance »

   - Initié par la Région Grand Est avec la Banque des Territoires, les Départements et EPCI, le fonds « Résistance » a pour objectif de compléter les dispositifs existant en matière de soutien à la trésorerie des TPE et associations n'entrant pas dans les critères d'éligibilité des prêts garantis par l'Etat
   - Cette aide consiste en l'octroi d'avances remboursables, sans intérêt, avec un an de différé pour couvrir les besoins en trésorerie des entrepreneurs ou acteurs associatifs. Les sommes vont de 5 à 30 000 € pour les entreprises et les associations, en fonction de critères d'éligibilité.

   Le montant total disponible pour le Fonds Résistance sur le périmètre de l'Agglomération est de **463 104 €.** Fin novembre 2020, 230 986 € (49,8%) ont été attribué à 17 entreprises (9 sur Saint-Dizier, 3 sur Rives Dervoises et 1 sur la Porte du Der).

   En complément, l'Agglomération a créé le **Fonds Résistance Plus** doté d'un montant de 120 000 € pour permettre aux entreprises bénéficiaires de Résistance

dont le besoin de trésorerie serait supérieur aux plafonds prévus, de compléter leur financement. 49 318€ (41%) ont été alloués à 5 entreprises parmi les 17.

6. Intervention directe au 1er confinement
   - annulation des loyers des locataires de l'Espace Créateurs d'Entreprises en Mars-Avril-Mai 2020
   - report des échéances de crédit-bail de l'usine relai portée par l'Agglomération pour 6 mois

Contrairement aux estimations initiales des prévisionnistes, la fin d'année 2020 ne voit toujours pas de défaillances majeures d'entreprises.
Ce qui inquiète la Direction des Finances Publiques et la Banque de France de la Haute-Marne comme à l'échelle nationale, c'est la chute du nombre de saisine de la Commission des Chefs de Service Financiers (CCSF – Finances publiques, URSSAF, Douanes, Pôle Emploi et institution de retraite complémentaire) voire du CODEFI. Ces 2 instances qui existent dans chaque département, permettent d'évoquer les difficultés d'une entreprise à honorer ses charges fiscales et sociales, et ses problèmes de trésorerie.

Simultanément, le Tribunal de Commerce n'a pas été saisi avec la même fréquence que les moyennes observées ces dernières années. Des défaillances d'entreprises, qui auraient pu faire l'objet d'un redressement si les dirigeants s'étaient manifestés en 2020, risquent de se produire dès le 1er semestre 2021.

Les éléments qui suivent font état des actions et champs de compétences de la collectivité observés classiquement chaque année.

b. Emploi et insertion

. Plateforme internet dédiée à l'emploi

Depuis mai 2018, la Communauté d'agglomération propose une plateforme internet dédiée à l'emploi local. Elaboré par *Jobijoba Institute (devenu Smart'forum)*, ce portail est mis à disposition des demandeurs d'emploi et des entreprises. Il concentre l'ensemble des offres d'emploi, de stage, de formation et d'apprentissage présentes sur internet, et met en avant celles proposées dans un rayon de 50 km autour de Saint-Dizier : https://espace-emploi.saint-dizier.fr/.

Les objectifs sont multiples : aider et accompagner les demandeurs d'emploi dans leur parcours professionnel en optimisant leur recherche, rendre les employeurs du territoire plus visibles tout en leur permettant d'accéder directement à un vivier de candidats. En 2020, 184 comptes utilisateurs ont été créés.
Les recruteurs du territoire y ont déposé 194 annonces.

L'année 2020 a permis de réfléchir à la manière de faire évoluer cet outil afin qu'il soit davantage visible et adapté aux besoins des candidats et des entreprises. Pour cela, un travail de migration en partenariat avec la société Smart 'Forum vers une nouvelle version de la plateforme emploi a été engagé, proposant la technologie CV 'catcher (méthode de recrutement par les compétences). Cette nouvelle version permettra également de travailler sur les questions d'attractivité du territoire afin de toucher des candidats extérieurs à celui-ci.

Pour finir, a également débuté un travail de développement d'un nouvel onglet, consacré à la mise en relation des entreprises avec les étudiants du territoire en recherche de stage. Ce projet émanant d'un besoin exprimé par des étudiants de l'ESTIC, est travaillé en co-construction avec un groupe d'étudiants en BTS « Support à l'Action Managériale ».

. Mise en œuvre du plan territorial d'animation des clauses d'insertion

La Communauté d'agglomération Saint-Dizier Der et Blaise a défini en 2017 sa stratégie « Emploi-insertion ». Dans ce cadre, la collectivité a travaillé à la mise en place d'un plan d'actions pour dynamiser les clauses d'insertion sur le territoire.
La clause d'insertion est un levier efficace et sécurisé juridiquement pour promouvoir l'emploi local et développer des liens entre le monde de l'économie et celui de l'insertion. La commande publique permet de faciliter l'accès à l'emploi des personnes qui en sont privées.
C'est une démarche volontaire qui contribue au recul du chômage et participe au développement économique du territoire.

Durant ces deux dernières années, la collectivité s'est efforcée de généraliser cette démarche à l'ensemble de ses marchés et de sensibiliser les autres donneurs d'ordre du territoire.
La Direction du Développement Economique et de l'Emploi est désormais le guichet unique du Territoire, pour les donneurs d'ordre souhaitant intégrer une commande publique socialement responsable dans leurs pratiques d'achats.
25 marchés clausés sont en cours de réalisation pour la période 2020/2021, soit 22 337 heures programmées. Deux marchés intellectuels ont également été clausé, par le biais d'une action d'insertion incitant les entreprises à accueillir des stagiaires pour faire découvrir leurs métiers.

7 donneurs d'ordres sont d'ores et déjà impliqués : OPH, Plurial Novilia, Ville de Saint-Dizier, Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise, Commissariat des Armées, Centre Hospitalier de Montier en Der et la Région Grand-Est.
9 chantiers ont démarré en 2020, permettant la réalisation de 3303.5 heures réparties sur 11 bénéficiaires. D'autres marchés devraient débuter fin 2020 et se poursuivre sur 2021.

Pour finir, afin de donner du sens à ce dispositif est d'accompagner au plus près les bénéficiaires des clauses sociales, un demi-poste de conseiller en insertion professionnel a été créé. Celui-ci permet de garantir des profils répondant à minimas aux compétences de bases attendues par les entreprises, et de permettre la montée en compétences des bénéficiaires. Ce demi-poste est porté par la Mission Locale de Saint-Dizier et cofinancé par la Région Grand-Est, le Conseil Départemental et l'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise.

. Animations des partenaires de l'insertion, de l'emploi et de la formation

Une des missions de la collectivité est de fédérer les acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi. En réponse à leur besoin, l'Agglomération initie en 2019 une 1ère rencontre avec la SIR (Section d'Information et de Recrutement de l'Armée de l'Air, conviant 25 professionnels de l'accompagnement.
Afin de poursuivre dans cette dynamique, 2020 devait être marquée par des rencontres trimestrielles avec tous les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation du Territoire.
Plusieurs événements devaient avoir lieu notamment autour de la promotion des métiers de la Marine Nationale et de l'organisation d'un ciné-débat avec la projection du film Top Gun.
Le contexte sanitaire n'a malheureusement pas permis la tenue de ces événements, mais la Direction du Développement Economique et de l'Emploi a tenu à entretenir des liens étroits avec tous ces partenaires.
Des contacts réguliers par téléphone et par visio-conférence ont été organisé afin de rester à l'écoute des besoins des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation du Territoire et de préparer la sortie de crise.

c. L'entrepreneuriat sur la Communauté d'agglomération

i. L'Espace Créateurs d'Entreprises

L'Espace Créateurs d'Entreprises (ECE), ouvert depuis 2013, dispose de 29 bureaux occupés à 38% et de 9 ateliers occupés à 78%. Le taux global d'occupation de la pépinière d'entreprises est de 47% à fin novembre 2020 avec 10 entreprises locataires (chiffres constant depuis l'année dernière).

Sur la totalité de l'année, 14 entreprises ont été présentes à l'ECE :
En 2020, 3 locataires ont quitté l'ECE :

- MC Consultant, PBSD et RSM Secours ont fait le choix de quitter la pépinière pour travailler à domicile sur Saint-Dizier
- RSM Secours a quitté son bureau à l'issue de 4 ans ½ de présence à la pépinière. Il est installé provisoirement à son domicile

2 jeunes entreprises ont fait leur entrée :

- BREAK-FOOD : propose un service de livraison de repas à domicile géré à partir d'une application « smartphone » et une équipe de livreurs à vélo ou en voiture.
- DEAP Expertises : propose la réalisation de diagnostic amiante sur tout type de bâtiments, la numérisation de bâtiments en 3D et d'une prestation d'archivage digital de documents liés aux bâtiments

L'année 2020 a été particulièrement compliquée pour les jeunes créateurs d'entreprises et les périodes successives de confinement n'ont pas été propices aux installations de nouvelles activités au sein de l'Espace Créateurs d'Entreprises.

L'espace de coworking a été très peu fréquenté en ce début d'année 2020 et est resté fermé suite à la 1ère période de confinement compte tenu de l'application des mesures sanitaires de prévention de la propagation de la Covid19.

ii. Incubateur de projets

	Résultats atteints au 20/11/2020
Nombre de personnes accompagnées	84
Nombre de personnes accompagnées en ZUS	13
Créations d'entreprises	32

44% des entreprises suivies par l'incubateur en 2020 ont été créées par des femmes.

13 personnes sont issues du quartier prioritaire ce qui représente 9% des personnes accompagnées, part légèrement en hausse versus 2019.

Les personnes accompagnées par l'incubateur sont adressées majoritairement par les conseillers de Pôle Emploi (à 44%) et par le « bouche à oreille » (à 32%), mais aussi par la Mission Locale et d'autres partenaires de notre réseau.

L'activité de l'Incubateur de projets est assez constante depuis 3 ans avec un nombre de personnes accompagnées qui varie entre 84 et 90 porteurs de projets par an.

Début 2020, la fréquentation de l'incubateur était de 15 nouvelles personnes par mois et elle a chuté fortement de mars à mai compte tenu de la période de confinement. Depuis juin,

l'activité a repris avec une dizaine de nouveaux porteurs de projets par mois, y compris les mois d'été.

Après 7 ans d'existence, le **taux de pérennité** des activités accompagnées par l'incubateur est de **70%**.

En Janvier et Févier, des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat ont été conjointement menées par l'Incubateur de projets et la pépinière d'entreprises, auprès d'une classe de BTS NDRC du lycée Saint-Exupéry (18 élèves) et d'une classe de seconde – option économie/gestion des entreprises (9 élèves) - du lycée ESTIC.

iii. Animations proposées par l'Espace Créateurs d'Entreprises

Tout au long de l'année, l'Espace Créateur d'Entreprise a maintenu un programme de formations ou d'ateliers pratiques proposés aux entrepreneurs de l'ECE et du territoire.
Ces formations animées par des intervenants et experts locaux correspondent à des besoins communs identifiés par l'équipe de l'ECE.

Voici des exemples de thème d'Atelier de formation 2020:

- Ouvrir votre entreprise aux marchés publics (*CMA Haute-Marne)* / Créer une campagne d'e-mailing (*CCI Meuse Haute-Marne)* / Gérer et optimiser sa trésorerie (*TPE Gestion Conseil*) / La boussole de la communication (*experte en communication)*

Toute l'équipe de l'ECE et de la Direction du Développement Economique et de l'Emploi dispose également d'une grande capacité à fédérer son réseau en organisant des rencontres mensuelles (Petit déjeuner) de discussion et de partage d'expérience entre intervenants et entrepreneurs (ECE et hors ECE) sur des thématiques d'actualité.
Durant le confinement ces rendez-vous ont été maintenus en visio-conférence.

Voici des exemples de thématiques abordées :

- Recrutement, gestion RH en TPE-PME / Le Marketing des TPE / Dispositifs d'aides aux entreprises durant la crise de la Covd19 / Comment recruter un jeune en alternance

d. Autres faits marquants de 2020

i. Industrie et service à l'industrie

Symbole de la pérennité économique de Saint Dizier, l'entreprise chinoise **YTO France** ferme une parenthèse industrielle qui avait nourri d'espoir tout un territoire. Des 187 salariés repris en 2011, il ne reste que 37 personnes à la fin de l'été 2020. Tous sauf le directeur de site sont licenciés.

L'entreprise TECHNIPAL Champagne implantée à Eclaron, rachetée il y a quelques années par un groupe belge, ferme également ses portes en été. 11 salariés sont licenciés. Un accompagnement spécifique a été mis en place par l'Agglomération afin de les accompagner dans leurs recherches de nouveaux postes. Au moment de la rédaction de cette note, 10 d'entre eux ont trouvé une solution de formation, de reclassement professionnel ou de création d'activité

Depuis début d'année 2019 une forte inquiétude plane sur l'usine **SAINT-GOBAIN PONT A MOUSSON**, dont un des sites emploie plus de 180 personnes à Bayard sur Marne. Une

attention toute particulière aux évolutions de la situation de cette entreprise emblématique du territoire mise en place l'an dernier se poursuit.

L'entreprise **ELECTROPOLI s**pécialisée en traitement de surface de pièces pour l'automobile ferme son site de St Dizier et licencie 15 personnes.

Parmi les réussites de l'année 2020 il faut noter la reprise de l'entreprise **FER ET TRADITIONS** (20 salariés) à La Porte du Der et sa sortie du plan d'apurement de la dette mis en place suite au redressement judiciaire de la société en 2010.

ii. Commerce

Sur la zone du Chêne St Amand, l'hôtel **BRIT** achève son extension. Une salle de sport, **IMPACT FITNESS** ouvre ses portes dans l'ancien local VIAL Menuiseries. Et un self de restauration italienne ouvre ses portes.

KERIA Luminaires ferme définitivement son magasin.

II – ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER POUR 2021

A – ETAT RESTROSPECTIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2016/2020

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	2019	BP 2020
	sous-total 013 : atténuation de charges	**130 740,46**	**25 822,62**	**17 828,76**	**9 596,19**	**12 000,00**
-	-					
	sous-total 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses	**1 116 907,27**	**873 093,82**	**1 783 341,00**	**1 075 630,38**	**537 000,00**
70321	dont droits de stationnement et location voie publique	120 886,40	144 289,90	174 573,45	236 630,08	0,00
70323	dont redevance d'occupation du domaine public communal	128 754,97	87 900,70	65 311,66	69 650,08	70 000,00
7062	dont redevances et droits des services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	dont redevances et droits des services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	dont redevances et droits des services périscolaires et enseignement	419 367,83	402 000,89	524 882,44	446 413,64	407 000,00
70688	dont autres prestations de service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	dont mise à dispo de personnel facturée aux budgets annexes et CCAS	256 900,00	43 066,22	710 784,87	2 465,80	0,00
70846	dont mise à dispo de personnel facturée au GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	dont remboursement de frais par le GFP de rattachement	643 064,02	157 309,77	270 229,64	0,00	0,00
70878	dont remboursement de frais par d'autres redevables	5 755,89	2 950,23	5 885,31	12 039,05	5 000,00
	sous-total 73 : impôts et taxes	**11 842 736,28**	**11 477 645,82**	**11 434 404,70**	**11 843 361,03**	**11 570 290,00**
73111	taxes foncières et d'habitation	10 631 069,00	10 384 321,00	10 398 008,00	10 783 775,00	10 700 000,00
7321	fiscalité reversée - attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7325	FPIC	411 869,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7336	taxe pour utilisation des services publics et domaine-droits de place	117 456,94	73 295,26	4 428,60	2 700,00	5 000,00
7342	taxe liée à l'urbanisation et l'environnement - versement de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	taxe spécifique liée à la production énergétique- taxe sur l'électricité	372 520,73	323 225,02	383 868,87	367 557,50	370 000,00
73681	taxe sur la publicité extérieure - emplacements publicitaires	13 000,00	-20 000,00	21 671,56	27 673,96	20 290,00
7381	taxe addit aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	0,00	366 669,54	379 552,67	425 210,57	300 000,00
	sous-total 74 : dotations et participations	**10 776 398,31**	**11 017 706,54**	**11 779 188,75**	**12 397 698,10**	**11 817 960,00**
7411	dont D.G.F - dotation globale de fonctionnement	4 322 982,00	3 892 950,00	3 851 125,00	3 822 782,00	3 750 000,00
74123	dont Dotation de Solidarité Urbaine	5 364 683,00	5 835 364,00	6 133 274,00	6 385 057,00	6 400 000,00
74127	dont Dotation Nationale de Péréquation	110 670,00	132 804,00	280 681,00	310 469,00	345 000,00
74712	dont emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	dont autres participations de l'Etat	212 910,92	220 797,28	140 117,68	7 219,66	0,00
7478	dont participations autres organismes (CAF notamment)	61 456,16	31 629,37	15 900,00	46 612,00	15 000,00
748314	dont Etat - dotation unique compensations spécifiques de TP	57 595,00	17 925,00	0,00	0,00	0,00
74834	dont Etat - compensations taxes foncières	130 149,00	118 344,00	118 293,00	118 261,00	116 000,00
74835	dont Etat - compensations TH	416 959,00	610 845,00	642 667,00	686 518,00	673 000,00
	sous-total 75 : autres produits de gestion courante	**101 134,04**	**68 933,29**	**177 863,68**	**125 196,94**	**95 039,66**
752	dont revenus des immeubles	101 134,04	64 247,15	70 427,05	66 320,51	44 500,00
757	dont redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,00	3 484,46	16 069,38	12 806,60	10 000,00
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	**23 967 916,36**	**23 463 202,09**	**25 192 626,89**	**25 451 482,64**	**24 032 289,66**
	sous-total 76 : produits financiers	35,00	32,00	43,80	0,00	0,00
	sous-total 77 et 78 : produits exceptionnels	521 995,30	16 867,16	1 983 656,44	255 415,60	450 000,00
771	dont produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	7 395,00	39 187,56	1 108,00	0,00
773	dont mandats annulés sur exercice antérieurs	3 861,72	8 779,86	83 529,00	34 797,60	0,00
775	dont produits des cessions d'immobilisations	11 831,00	513,00	1 605 204,76	34 950,00	0,00

7788	dont autres produits exceptionnels	115 955,58	179,30	36 311,95	184 560,00	450 000,00
78		390 347,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**24 489 946,66**	**23 480 101,25**	**27 176 327,13**	**25 706 898,24**	**24 482 289,66**
7761	dont différences sur réalisations (négatives)	1 960,80	427,53	218 773,17	12,30	0,00
777	dont quote part subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
722	dont travaux en régie - immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		**1 960,80**	**427,53**	**218 773,17**	**0,00**	**0,00**
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**	**2 063 672,50**	**324 275,71**	**3 628 921,51**	**1 957 864,99**
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**24 491 907,46**	**23 480 528,78**	**27 395 100,30**	**29 335 819,75**	**26 440 154,65**

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	2019	BP 2020
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	**5 685 341,91**	**5 786 893,08**	**5 597 375,93**	**5 313 590,81**	**5 970 519,00**
60	dont achats et variations de stocks	2 135 290,62	2 077 464,75	1 707 490,57	1 678 793,04	1 561 283,00
61	dont services extérieurs	1 575 182,52	1 750 608,40	2 061 404,99	1 805 640,21	2 190 908,00
62	dont autres services extérieurs	1 427 115,93	1 526 587,48	1 388 370,63	1 397 286,12	1 766 628,00
63	dont impôts, taxes et versements assimilés	547 752,84	432 232,45	440 109,74	431 871,44	451 700,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	**162 627,09**	**178 192,48**	**89 895,56**	**98 149,92**	**80 850,00**
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	**5 808 211,00**	**5 420 071,63**	**8 000 000,00**	**7 475 379,00**	**7 650 000,00**
739211	Reversement attribution de compensation	5 808 211,00	5 598 351,00	8 000 000,00	7 475 379,00	7 450 000,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	**5 991 694,61**	**5 347 342,53**	**2 647 275,69**	**2 349 350,47**	**2 478 525,00**
6553	dont contingent service d'incendie	2 404 569,00	2 237 108,00	69 051,26	26 999,83	40 000,00
657358	dont Syndicat Marne & Perthois et VVL	72 806,59	78 994,75	11 376,00	25 704,00	30 000,00
657362	dont subventions de fonctionnement au CCAS	1 297 160,00	1 297 160,00	1 297 160,00	1 197 160,00	1 297 160,00
6574	dont subv de fonct aux assoc et autres personnes de dt privé	1 085 541,30	1 040 364,52	848 026,05	750 675,69	858 755,00
65741	dont subv de fonct (Fonjep, TTV, dérogations scolaires)	188 439,00	183 813,00	173 466,00	88 624,00	0,00
	66 CHARGES FINANCIERES	**638 151,30**	**582 656,03**	**346 074,36**	**440 276,44**	**500 000,00**
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	**59 400,38**	**65 701,44**	**2 661 395,31**	**44 254,88**	**90 000,00**
6711	dont intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	351,15	0,00	2 000,00
6713	dont secours et dots	7 259,00	7 033,00	6 114,75	-380,60	5 000,00
6714	dont bourses et prix	49 052,50	44 314,45	48 565,00	43 252,50	77 000,00
	022 DEPENSES IMPREVUES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100 000,00**
	68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	**92 663,46**	**0,00**	**636 104,82**	**533 332,47**	**550 000,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**18 438 089,75**	**17 380 857,19**	**19 978 121,67**	**16 254 333,99**	**17 419 894,00**
	023 VIRT A LA SECTION D'INVESTIST / AUTOFINANCEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 020 260,65**
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	**760 280,42**	**747 860,76**	**2 460 082,75**	**568 294,77**	**550 000,00**
	TOTAL DES PRELEV. AU PROFIT DE LA SECTION D'INV.	**760 280,42**	**747 860,76**	**2 460 082,75**	**568 294,77**	**9 570 260,65**
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**19 198 370,17**	**18 128 717,95**	**22 438 204,42**	**16 822 628,76**	**26 990 154,65**

B – EVOLUTIONS PREVISIONNELLES POUR 2021

Particulièrement impliquée dans la gestion de la crise sanitaire tout au long de l'année 2020, la Ville de Saint-Dizier aborde la préparation de son budget 2021, avec prudence, et surtout avec une double conviction :

- Tout d'abord la nécessité de préserver des moyens conséquents au profit de la vie de la cité : les dépenses à caractère social, le soutien au monde associatif ou encore les enveloppes allouées aux animations culturelles et sportives doivent ainsi pouvoir a minima être maintenus à leur niveau des années passées

- Ensuite le besoin impérieux de poursuivre, voire d'amplifier les transformations de la Ville au travers les projets structurants, afin de préparer l'avenir, et permettre à Saint-Dizier de s'imposer comme territoire de destination, dans un contexte où les villes moyennes sont de plus en plus prisées.

Parallèlement, il convient de tenir compte des données nationales. De ce point du vue, le projet de loi finances pour 2021 en cours d'adoption, bien que prévoyant un plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans, devrait permettre une certaine stabilité des ressources communales qu'elles soient fiscales (même si la réforme de la taxe d'habitation se poursuit) ou liées aux dotations de l'Etat.

De même, les contingences locales et en particulier intercommunales, sont à prendre en compte. A ce titre, le BP 2021 permettra de tenir compte du transfert de la compétence eaux pluviales urbaines opéré au 1er janvier 2020, et pour laquelle le législateur a octroyé une année supplémentaire pour organiser, via les attributions de compensation, le transfert de charges qui en découle.

- **Les recettes de fonctionnement**

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre concerne les recettes liées aux services municipaux tarifés. A titre principal, on y retrouve toutes redevances perçues des usagers des temps périscolaires, de la restauration scolaire, les adhésions au centre socioculturel mais aussi les ventes de concessions de cimetière, les redevances d'occupation du domaine public et le forfait post stationnement.
En 2021, ce chapitre devrait connaitre une progression significative par rapport à 2020, en raison de la non-inscription en 2020 des recettes de stationnement payant (qui ont cependant bien été réalisées).

Estimation 2021 : 750 000 €
Pour mémoire BP 2020 : 537 000 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre concerne principalement les recettes liées à la fiscalité dite « ménage » : taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti.

Les prévisions budgétaires 2021 sont construites sur la base d'un maintien des taux de fiscalité à l'identique par rapport à 2020, à savoir :

Taxe d'habitation : 11,32 %
Taxe sur le foncier bâti : 24,10 %
Taxe sur le foncier non bâti : 31.53 %

A défaut de connaître le niveau de progression des bases fiscales pour 2021, l'hypothèse retenue à ce stade est de reconduire les recettes fiscales réellement encaissées en 2020, soit 10,8 millions d'Euros.

A noter que la réforme de la taxe d'habitation vient geler les recettes liées à cet impôt qui fait désormais l'objet d'un dégrèvement pour la grande majorité des contribuables (suppression totale à partir de fin 2022)

Le chapitre 73 permet également l'encaissement du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : le pacte financier et fiscal de l'Agglomération, qui prévoyait une redistribution dérogatoire de l'enveloppe du FPIC entre les communes membres, arrive à échéance fin 2020. Si l'agglomération initiera dans quelques semaines l'élaboration de son prochain pacte financier et fiscal, il est à ce jour prématuré de définir un juste scénario d'évolution du FPIC de la Ville de Saint-Dizier. Le montant prévu en 2020 soit 177 000 Euros est de ce fait pris en compte pour construire des orientations budgétaires 2021.

Estimation 2021 : 11 600 000 €
*Pour mémoire BP 2020 **:** 11 570 290 €*

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

A ce stade, et dans la mesure où le projet de loi finances pour 2021 devrait stabiliser les enveloppes de dotations aux collectivités, les montants perçus en 2020 sont reconduits à l'identique dans les prévisions 2021.
Les principales dotations perçues par la Ville de Saint-Dizier sont la dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité urbaine, la dotation politique de la Ville, la dotation nationale de péréquation.

Estimation 2021 : 12 000 000 €
Pour mémoire BP 2020 : 11 817 960 €

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Les ventes d'immeubles devraient pouvoir générer une recette de l'ordre de 250 000 Euros

Estimation 2021: 250 000 €
Pour mémoire BP 2020 : 450 000 €

Chapitre 002 – Excédent reporté

Le choix d'avancer le Débat d'Orientation Budgétaire au mois de décembre 2020, rend plus délicate la prévision de résultat de l'exercice puisque la clôture de l'exercice n'est pas encore effective.
A ce stade, ce résultat n'est donc pas encore pris en compte, mais il viendra le moment venu dynamiser l'autofinancement, et donc les recettes de la section d'investissement.

Estimation 2021 : 0 €
Pour mémoire BP 2020 : 1 957 864,99 €

- **Les dépenses de fonctionnement**

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Le chapitre 011 retrace les postes de dépenses courantes, telles que celles liées aux fluides, à l'énergie, aux prestations de services, à la maintenance légère du patrimoine municipal, aux dépenses de fournitures diverses ou encore au paiement des impôts dus par la Ville.

Ce chapitre permet également de financer les dépenses liées aux animations culturelles et sportives, qu'il est prévu de maintenir à un niveau élevé en 2021, de près de 900 000 Euros, malgré les incertitudes liées au contexte sanitaire.

Principalement en raison de dépenses de maintenance et de fluides, mais aussi de prestations de services renforcées et de l'augmentation régulière de certaines dépenses (impôts, coût de mise à disposition de certains personnels,…), ce chapitre devrait progresser assez significativement en 2021.

Estimation BP 2021 : 6 300 000 €
Pour mémoire BP 2020 : 5 970 519 €

Chapitre 012 – Frais de personnel

Depuis 2016 et le transfert du personnel municipal à l'Agglomération, ce chapitre est marginal.
Toutefois en 2021, et compte tenu du recrutement de deux collaborateurs de Cabinet, partiellement affectés à la Ville de Saint-Dizier, ces dépenses progresseront d'environ 80 000 Euros.

1 chef de Cabinet	Temps non complet	80 %
1 directeur de Cabinet	Temps non complet	20 %

Estimation BP 2021 : 160 000 €
Pour mémoire BP 2020 : 80 850 €

Chapitre 014 – Atténuation de produit

Ce chapitre, consacré à l'attribution de compensation reversée à la Communauté d'Agglomération, variera en 2021 pour deux raisons :

- L'actualisation du calcul du remboursement de la mutualisation des services entre l'Agglomération et la Ville, en fonction des dépenses réelles 2020 inhérentes à ces services (cf. à la convention de mutualisation des services).

- Le transfert de charges lié au transfert de la compétence eaux pluviales urbaines à l'Agglomération au 1er janvier 2020. En raison notamment de la crise sanitaire, le législateur a repoussé d'une année le délai maximal pour le calcul de ce transfert de charges et donc la prise en compte dans le montant de l'attribution de compensation. Ce travail ne sera donc réalisé qu'en 2021 et fera progresser la dépense d'attributions de compensation de la Ville.

Estimation BP 2021 : 8 000 000€
Pour mémoire BP 2020 : 7 650 000 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues

Ce chapitre doit permettre à la collectivité de faire face à des charges qu'elle n'aurait pu anticiper au moment du vote du budget primitif. Elles ne peuvent être supérieures à 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles.
Inscrites à hauteur de 100 000 Euros en 2020, il apparait nécessaire de les augmenter significativement en 2021, afin de disposer d'une bonne capacité à réagir face aux potentielles mesures qu'induirent la crise sanitaire et dont les impacts restent difficiles à appréhender dans leur globalité.

Estimation BP 2021 : 400 000 €
Pour mémoire BP 2020 : 100 000 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre qui retrace en particulier les subventions versées au Centre Communal d'Action Sociale et aux associations devrait s'inscrire dans la continuité et la stabilité par rapport à 2020.
Le travail d'analyse des demandes de subventions des associations a débuté. Il permettra d'affiner le montant de ce soutien au tissu associatif au moment du vote du budget primitif.

Estimation BP 2021 : 2 500 000 €
Pour mémoire BP 2020 : 2 478 525 €

Chapitre 66 – Charges financières

Compte tenu de la bonne maitrise de l'endettement par la Ville de Saint-Dizier, les dépenses de ce chapitre correspondant aux intérêts de la dette, resteront stables par rapport à 2020.

Estimation BP 2021 : 510 000 €
Pour mémoire BP 2020 : 500 000 €

Les graphiques ci-dessous illustrent l'état de la dette.

Profil d'extinction de la dette au 1er janvier 2021

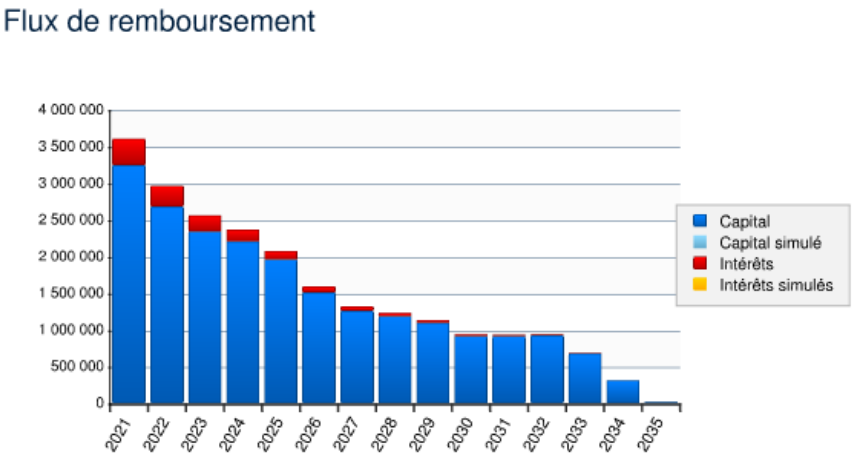

Ratio de désendettement (en années)

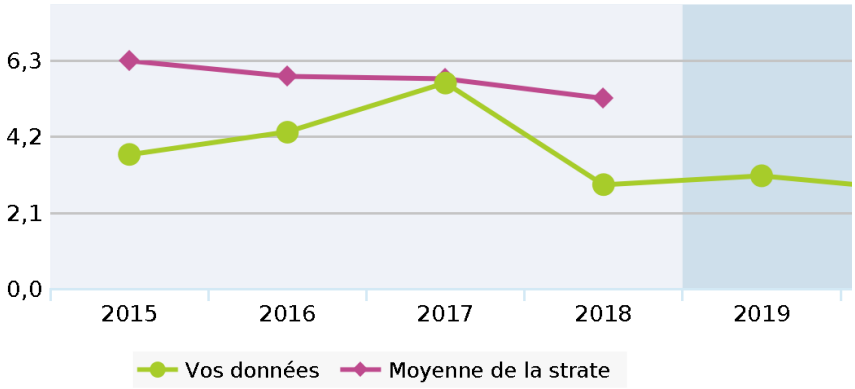

Encours de dette en euros / habitant

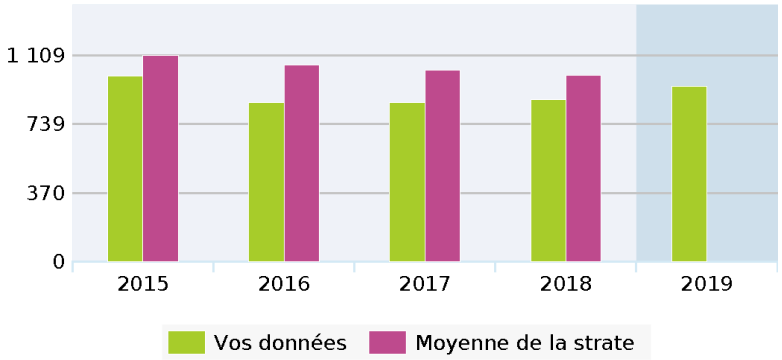

De façon globale, la section de fonctionnement du budget principal 2021 estimée à environ 24,7 millions (hors reprise de résultats) devrait permettre de dégager un autofinancement de l'ordre de 5.7 millions.

Il sera ultérieurement complété par la reprise de l'excédent 2020, dont le montant n'est pas encore connu à ce stade.

C - L'INVESTISSEMENT

Compte tenu de l'autofinancement dégagé et des subventions attendues des partenaires financiers, la section d'investissement 2021 devrait atteindre cette année encore plus de 21 millions d'euros (auxquels s'ajouteront des restes à réaliser 2020). Elle contribuera ainsi à la mise en œuvre du projet de mandat et du plan pluriannuel d'investissement associé.

Remboursement de la dette	3 500 000 €
Les principaux projets	
• Réhabilitation du marché couvert (y compris parvis)	2 000 000 €
• Poursuite de la modernisation du Stade Charles Jacquin	1 700 000 €
• Poursuite de la requalification du boulevard Henri Dunant	800 000 €
• Réhabilitation refuge Andrée Guérin	1 000 000 €
• Quai Lamartine : complément pour implantation d'un restaurant	450 000 €
• Coulée verte et reboisement	1 500 000 €
• Centre Commercial du Vert-Bois	700 000 €
• Pôle d'échange multi modal	2 500 000 €
• Pôle loisirs/bords de marne	600 000 €
• OPAH – RU	250 000 €
Dépenses courantes	
• Foncier – acquisitions/démolitions	2 000 000 €
• Travaux VRD/Espaces publics	2 000 000 €
• Maintenance des bâtiments (dont ADAP)	1 000 000 €
• Travaux et équipements des écoles	350 000 €
• Travaux et équipements des sites sportifs	100 000 €
• Travaux et équipements des édifices cultuels	390 000 €
• Matériel et équipements des services	500 000 €
TOTAL	**21 340 000 €**

Ces dépenses seront financées par l'autofinancement, les dotations aux amortissements, le FCTVA et les subventions des partenaires financiers.
Le recours à l'emprunt sera nécessaire, à hauteur d'environ 5 millions d'Euros.